

**BECOUBE**  
1, rue de Buffon - CS 10629  
49106 ANGERS CEDEX 02

**DELOITTE & ASSOCIES**  
6, place de la Pyramide  
92908 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX

---

**S.A. DBV TECHNOLOGIES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS  
GRATUITES EXISTANTES ET/OU A EMETTRE  
AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE  
ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX**

*Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2019  
27<sup>ème</sup> résolution*

---

---

**S.A. DBV TECHNOLOGIES**

Adresse : 171 à 181, avenue Pierre Brossolette  
92120 MONTRouGE

---

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux*

*Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2019 - 27<sup>ème</sup> résolution*

A l'Assemblée Générale de la société DBV TECHNOLOGIES,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce), opération sur laquelle vous êtes appelée à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2 % du capital social de la société au jour de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, à attribuer des actions gratuites existantes et/ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à ANGERS et PARIS-LA-DEFENSE, le 3 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE



S. BERTRAND  
Associé

DELOITTE & ASSOCIÉS



J. RAZUNGLES  
Associé